

NOUVEAUTÉ



## FORMATION EN DROIT FISCAL

# Les RDV Déclarations *by Fidal Midi-Toulousain & Fidal Aquitaine-Atlantique*

Le rendez-vous mensuel des professionnels de la fiscalité des entreprises, dans votre région.

Les RDV Déclarations sont le rendez-vous privilégié des professionnels **DAF/RAF, Responsables / Experts comptables et Dirigeants de la région**, avec les avocats du Département Fiscal de Fidal.

Cet atelier de formation se veut **une aide pratique pour obtenir des réponses opérationnelles** aux questions que vous vous posez sur un thème en lien avec le calendrier de vos obligations déclaratives. Vous sécurisez ainsi leur mise en œuvre dans votre entreprise.

Ces sessions sont animées par les Avocats du Département Droit Fiscal de Fidal :

- Me Martine DREVET LAPASSADE
- Me Jean-Claude DO CARMO SILVA
- Me Marina RODRIGUES
- Me Céline MONTERGOUX-LAFFAILLE
- Me Ugo VIANEZ
- Me Laura LE GOAS



6 SESSIONS PAR AN  
À PARTIR DE 110€HT

Sécurisez vos procédures et mesurez leurs impacts  
sur la stratégie fiscale de votre entreprise.

# Pourquoi rejoindre les RDV Déclarations ?

## LES + PÉDAGOGIQUES

- **Un moment d'échange** privilégié avec nos experts et vos pairs
- **Un gain de temps** précieux pour le traitement de vos obligations déclaratives
- **L'opportunité d'approfondir vos connaissances** en matière de déclarations fiscales, selon les dernières mises à jour
- **La mise en application directe** des connaissances fiscales délivrées et un partage d'expériences
- **Un format court**, ponctuel, et pratique.

## PUBLIC CONCERNÉ

- DAF / RAF
- Responsable de la Comptabilité
- Expert-Comptable
- Dirigeant
- Toute personne impliquée dans les procédures déclaratives fiscales de l'entreprise

## PLANNING 2023 / 2024

- **4 octobre** - Déclaration 2257 SD
- **8 novembre** - Déclaration CFE
- **6 décembre** - Déclarations 2052 SD + DAS 2
- **17 janvier** - Déclarations 2561
- **27 mars**- Déclarations 1329DEF -1330CVAE -1447M
- **24 avril** - Déclarations C3S + TASCOM

Chaque session est rythmée par :

1. **Focus sur la/les déclarations à venir**
2. **Focus expert en fonction de l'actualité fiscale**
3. **Echanges de pratiques**

**FIDAL**  
FORMATIONS

Développez vos compétences juridiques

FIDAL FORMATIONS MIDI-TOULOUSAIN - 9 avenue Parmentier 31200 Toulouse

Contact : Laure SOULET - 05 62 72 91 00 laure.soulet@fidal.com

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Les RDV Déclarations by Fidal \* en distanciel

À retourner par mail à :

- Marie MAYNADIE marie.maynadie@fidal.com  
- Laure SOULET laure.soulet@fidal.com

**INFORMATIONS au 05 62 72 91 00**

#### TARIFS TVA 20%

- Pack 6 RDV : 110 €HT (par session et par personne)
  - De 3 à 5 RDV : 130 €HT (par séance et par personne)
  - De 1 à 2 séances : 165 €HT (par séance et par personne)
- 10% de remise si vous êtes client du cycle d'actualités fiscales 2023**

#### DATES DES RDV

en visio de 1h30

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> RDV d'octobre  | <input type="checkbox"/> RDV de novembre | <input type="checkbox"/> RDV de janvier |
| <input type="checkbox"/> RDV de février | <input type="checkbox"/> RDV d'avril     | <input type="checkbox"/> RDV de mai     |

Société : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Code NAF/APE: .....

N° de SIRET : .....

Effectif : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....

J'accepte de recevoir ponctuellement (jamais plus d'un mail par mois) les informations sur les nouvelles sessions programmées par Fidal Formations

**Nombre de séances : ..... x ..... € HT = TOTAL ..... € HT**

### CACHET ET SIGNATURE

Établi le : .....

à : .....

Nom & prénom du responsable formation : .....

Cachet de l'entreprise obligatoire :

### MODALITÉS DE PAIEMENT :

Règlement à réception de la facture établie à l'issue de chaque module de formation.

**MODALITÉS D'ANNULATION :** Faculté de dédit : toute annulation, par le client, moins de huit jours avant le début de la formation ou en cas d'absence du participant inscrit, Fidal Formations facturera à l'entreprise inscrite un dédit de 100 % du prix de la journée.

#### MENTIONS LÉGALES :

Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont destinées au service des inscriptions et de l'organisation des formations Fidal Formations. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à Fidal Formations pour la gestion de clients et de prospects de Fidal Formations, ainsi qu'au groupe Fidal. Ces informations seront conservées pendant trois ans à compter de la date de leur collecte. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679), vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel pour des motifs légitimes, ainsi que d'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès, ces droits. Pour exercer vos droits, vous devez adresser un courrier au délégué à la protection des données de Fidal Formations, accompagné de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature, à l'adresse postale suivante : Fidal Formations - Délégué à la Protection des Données - Tour Prisma, 4-6 avenue d'Alsace, 92400 Courbevoeuu à l'adresse de courrier électronique dpo@fidalformation.fr

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2023/2024

### ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions générales définissent les modalités de fourniture par Fidal Formations au client professionnel, d'une ou plusieurs prestations de formation. Les éléments constitutifs de ces actions de formation sont définis, dans le catalogue des formations. L'inscription aux formations Fidal Formations emporte acceptation des présentes conditions générales de formation.

### ARTICLE 2 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les bulletins d'inscription sont adressés au client, par courrier ou avec le catalogue des formations. Les demandes d'inscription s'effectuent par l'envoi du bulletin d'inscription à Fidal Formations, au moins 15 jours ouvrés avant la date de début de la formation à laquelle le client souhaite s'inscrire. Toute inscription doit être accompagnée du paiement tel que défini à l'article 3 des présentes. Toute demande d'inscription sera confirmée par Fidal Formations, par courrier 8 jours avant la date du début de la formation. À défaut de paiement, l'inscription ne pourra être confirmée par Fidal Formations.

### ARTICLE 3 – PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le prix et les modalités de paiement de chaque formation sont indiqués sur le bulletin d'inscription pour une formation inter-entreprises ou sur l'acceptation signée de la proposition commerciale pour les formations intra-entreprise. Sauf convention contraire, le prix de ces formations n'inclut en aucun cas les frais de déplacement, de restauration et de séjour, engagés par les participants à la formation, ces frais étant directement à la charge du client et devant être réglés par celui-ci ou remboursés à Fidal Formations sur présentation de tout justificatif (si c'est Fidal Formations qui a supporté ces coûts pour le compte du client).

Pour les formations organisées en intra, les frais de restauration, d'hébergement et de transports des animateurs et formateurs délégués par Fidal Formations seront à la charge du client et lui seront par conséquent facturés par Fidal Formations.

Le client s'engage à respecter scrupuleusement les modalités de paiement des formations telles qu'elles sont spécifiées dans ce document. Les factures émises par Fidal Formations sont payables à réception par le client. En cas de non paiement dans un délai de 30 jours, le client sera redevable d'une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal. Il appartient au client s'il y a lieu, d'effectuer toutes les formalités, demandes de prise en charge et de remboursement, auprès de son organisme paritaire collecteur agréé.

### ARTICLE 4 – MODALITÉS D'ANNULATION

Toute annulation d'inscription de la part du client doit être notifiée par écrit à Fidal Formations.

Toute annulation intervenant dans les 15 jours précédant la date de début de la formation entraînera le paiement d'une indemnité égale à 50% du montant de la formation concernée.

Toute annulation par le client, moins de 8 jours avant le début de l'action de formation entraînera le paiement du prix intégral à titre de dédit.

Tout cycle de formation commencé est dû en totalité. Le client supportera seul les conséquences de son annulation telles que les frais de transport.

En tout état de cause, Fidal Formations ne prendra pas en charge ces derniers dans cette hypothèse. Fidal Formations se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation en adressant au client un courrier ou un courriel, au plus tard 5 jours avant le début de la formation considérée, en cas de nombre insuffisant de participants ou de la survenance d'un cas de force majeure.

Fidal Formations ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client.

### ARTICLE 5 – RÉALISATION DE LA FORMATION

Fidal Formations se réserve le droit de sous-traiter ses prestations de formation à un partenaire professionnel dûment reconnu par Fidal Formations. Les formations seront alors animées par des formateurs professionnels de ce partenaire.

Les formations s'effectueront dans les locaux mis à disposition ou loués par Fidal Formations. Ce lieu sera indiqué par Fidal Formations dans le bulletin d'inscription et dans la confirmation adressée au client. Toutefois, Fidal Formations se réserve le droit de modifier le lieu de la formation ou l'intervenant animateur, sans que le client ne puisse prétendre à l'obtention de quelconques dommages et intérêts et/ou pénalités. Dans ce cas Fidal Formations en avertira le client au moins 7 jours avant le début de la formation. La prestation de formation comprend la fourniture d'un support de formation destiné à l'usage exclusif et personnel du client.

### ARTICLE 6 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de cours et autres ressources pédagogiques mis à disposition du client dans le cadre des formations sont la propriété exclusive de Fidal Formations et/ou de ses partenaires. En conséquence, le client s'engage à n'utiliser lesdits supports et autres ressources pédagogiques que dans les limites définies aux présentes. Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers non participants aux formations, les supports de cours et autres ressources pédagogiques, mis à disposition du client dans le cadre de l'exécution des formations, sans l'accord écrit et préalable de Fidal Formations et de ses partenaires concernés.

### ARTICLE 7 – DROITS D'UTILISATION

**7.1 Données personnelles** - Fidal Formations s'engage à respecter la réglementation applicable aux traitements de données personnelles, et en particulier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. Les données personnelles collectées à l'occasion des prestations de formation sont destinées à Fidal Formations et à ses éventuels sous-traitants, qui pourront les utiliser pour les besoins des prestations de formation, ainsi qu'à des fins de prospection commerciale, sauf opposition de la part du client.

**7.2 Marque et nom commercial** - Le client accepte que sa marque ou son nom commercial puisse être cités sur les supports publicitaires ou commerciaux de Fidal Formations.

**7.3 Droit à l'image** - Sous réserve de leur accord individuel, les stagiaires pourront être filmés lors de sessions de formation. Les images et les sons ainsi enregistrés seront exploités exclusivement sur le site internet de Fidal Formations.

### ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

Fidal Formations s'engage à apporter toute sa diligence à l'exécution des actions de formations suivies par le client. Fidal Formations ne saurait être tenue responsable des dommages indirects, tels que notamment la perte d'exploitation ou le manque à gagner, subis par le client au cours ou à l'occasion de l'exécution des formations.

En tout état de cause, pour tout autre dommage, et en cas de mise en cause de la responsabilité de Fidal Formations, l'indemnité éventuellement à sa charge est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de la formation.

### ARTICLE 9 – RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En cas de litige, sur l'exécution et/ou l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente, seuls les Tribunaux de Paris seront compétents et ce, même en cas de référé et nonobstant pluralité d'instances ou de parties ou d'appel en garantie.